



Assurance auto refuse prise en charge après réparation

Par CELINE

Bonjour,

Je me suis fait voler mon sac à main avec clés de voiture dans un véhicule ne m'appartenant pas fin novembre. cette voiture était restée ouverte.

J'ai contacté mon assurance auto le jour même. Le service d'urgence a fait venir une dépanneuse afin de mettre ma voiture en sécurité pour le week-end. Le lundi, je contacte le service sinistre qui me certifie une prise en charge du changement des serrures et clés pour une franchise de 290 euros. Sur ce, ma voiture a été déplacée chez un carrossier, un expert est passé et les réparations se terminent aujourd'hui. Je n'ai signé aucun ordre de réparation ou devis. L'assurance a donné elle-même son accord à la carrosserie.

Hier, mon assurance me recontacte pour me signaler qu'ils se sont trompés sur le montant de la franchise et qu'elle est de 1500 euros ! Montant pour lequel je n'aurai jamais donné mon accord pour faire réparer mon véhicule.

N'ayant rien signé, quels sont mes droits face à mon assureur et à la carrosserie ?

Je vous remercie par avance pour votre aide